

REPUBLIQUE DU BURUNDI
MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE
OFFICE BURUNDAIS POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (OBPE)

**RAPPORT DE MISSION DE PARTICIPATION A L'ATELIER SUR LA GESTION
DES FEUX DE VÉGÉTATION DANS LES AIRES PROTÉGÉES EN AFRIQUE
TROPICALE EFFECTUE AU BENIN EN DATES DU 14 AU 23 DECEMBRE 2019.**

Par:

NDAYIKEZA Longin, Service de recherche en Biodiversité

MUKUNDWA Gilles, Conservateur en Chef du Parc

National de la Rusizi

NISHISHIKARE Jérôme, Conservateur en Chef de la

Réserve Naturelle Forestière de Bururi

Bujumbura, Décembre, 2019

INTRODUCTION

Dans le cadre du partenariat entre l'Institut Royal des Sciences Naturelles de Belgique (IRSNB) et l'Office Burundais pour la protection de l'Environnement (OBPE), ont été invités trois personnes de l'OBPE à participer dans un atelier sur la gestion des feux de végétation dans les aires protégées en Afrique tropicale. Ledit atelier s'est tenu à Tanguieta au Bénin en dates du 16 au 20 décembre 2019.

Ainsi, Mr NDAYIKEZA Longin, MUKUNDWA Gilles et NISHISHIKARE Jérôme respectivement Responsable du programme de recherche, échange d'informations, sensibilisation et conservation de la biodiversité au Burundi, Conservateur en Chef du Parc National de la Rusizi et Conservateur en Chef de la Réserve Naturelle Forestière de Bururi ont participé à cet atelier.

Cet atelier était axé sur la gestion des feux de végétation, leurs types ainsi que leur importance dans la gestion des aires protégées à savanes. Les participants de trois Pays dont le Bénin, le Burundi et la République Démocratique du Congo ont répondu présents dans cet atelier. Des communications de chaque délégation ont été faites pour partager les expériences de chaque Pays en matière de recherche sur les feux dans les aires protégées.

Le voyage pour cet atelier a débuté samedi le 14 décembre 2019 et le retour le 23 du même mois et de la même année.

I. DEROULEMENT DE L'ATELIER

L'atelier était divisée en deux parties : la première partie était constituée par des présentations des trois pays présents mais tout a été précédé par la présentation du délégué de l'Institut Royal des Sciences Naturelles de Belgique, qui a parlé du partenariat de cette Institution et les institutions de recherche, de conservation et académiques des pays de l'Afrique tropicale. Il a signalé que ce partenariat est axé sur le volet technique et le volet scientifique. Au niveau technique, il s'agit du Développement d'une méthodologie, adoption des concepts de base, production d'outils (Fiche LEM + Lexiques), formations, fourniture d'un équipement basique, collecte des données ainsi que l'alimentation et exploitation des bases des données.

Au niveau scientifique, il a signalé qu'il s'agit de la recherche sur les habitats et les services écosystémiques dont le suivi de la dynamique des habitats et la valorisation de ces services écosystémiques.

Pendant la première partie, 3 Béninois nous ont présentés de l'expérience de l'utilisation des feux de végétation, de l'importance des termites et termitières et de la gestion des conflits hommes faune. Les Congolais nous ont partagé l'expérience sur le suivi de la dynamique des habitats dans les aires protégées en République Démocratique du Congo et le réseau des mycologues dans la région des grands Lac ainsi que l'historique sur l'étude des feux de brousse au Parc National de Virunga et l'état de lieu sur les résultats de recherche en rapport avec les feux de brousse.

Les Burundais ont partagé l'expérience sur le suivi des feux dans le Parc National de la Ruvubu.

La deuxième partie était consacrée à une visite sur terrain dans la Réserve de Biosphère de Pendjari.

Pendant cette visite, il y a eu démonstration sur la subdivision des parcelles selon les types de feux à utiliser (Feux précoces, Feux tardif, Feux de contre saison et sans feux).

II. CONNAISSANCES ACQUISES

Les participants ont acquis des connaissances sur :

1. l'importance de l'utilisation des feux de vegetation dans les aires protégées à savane ;
2. les types des feux ainsi que les périodes de l'année pendant lesquelles ils sont appliqués ;
3. l'importance de l'utilisation rotative des feux sur les parcelles expérimentales.

III. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

La mission nous a été très bénéfique pour le Burundi en général, les chercheurs et gestionnaires des aires protégées en particulier parce que nous y avons puisé des connaissances qui nous aideront à l'utilisation des feux de vegetation comme outil de gestion dans nos Parcs à savane.

Ainsi, en date du 21 Décembre 2019, avant le départ des différentes délégations dans leurs pays respectifs, des échanges et discussions dans le seul souci de pérenniser les acquis de la formation ont été menées et il a été constaté que les travaux qui ont été faits ont montré les bénéfices de l'utilisation des feux comme outil de gestion mais qu'il faut les étoffer et les étendre sur plusieurs espaces phytogéographiques.

Ce qui a poussé à formuler des recommandations suivantes:

1. Réitérer le maintien de l'activité d'expérimentation des feux dans le plan quinquennal de l'Institut Royal des Sciences Naturelles de Belgique (IRSNB) pour consolider cette activité grâce à ces expérimentations de longue durée et les prouver sur plusieurs aires biogéographiques pour aboutir à la mise à disposition des outils de gestion de ces aires;
2. Sensibiliser les gestionnaires et les décideurs sur l'expérimentation de l'utilisation des feux comme outil de gestion des aires protégées principalement les savanes;
3. Mettre en place un réseau d'échange d'informations dans le cadre d'utilisation des feux dans les aires protégées;
4. Intégrer le projet d'expérimentation des feux dans le plan directeur de recherche dans les aires protégées;
5. Uniformiser le protocole de recherche sur les feux de végétation pour avoir des données comparables;

6. Par l'expérience du Bénin qui travaille maintenant avec des associations des communautés riveraines des aires protégées dans la collecte des données, il a été recommandé de susciter les autres pays d'activer les associations des communautés riveraines là où elles existent et de les créer là où elles n'existent pas;
7. Former ces associations des communautés riveraines pour pouvoir aider à alimenter la base des données.

Pour l'équipe en mission,

NDAYIKEZA Longin